

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande de renseignements en date du 10 juillet 2000
Demandeur : Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ)

PARTIE 2

Question 50 **Référence:** *Programme PE101 appelé 'Générateur d'air chaud de 3e génération (E)', page 5, lignes 21 à 22*

'La subvention aux participants (600\$) contribue à ramener le retour sur l'investissement simple des participants à 3,13 années.'

50.1 - La SCGM veut-elle parler ici de période de recouvrement de l'investissement au lieu de retour sur l'investissement? Si non, veuillez définir le retour sur l'investissement tel qu'utilisé ici dans le texte.

50.2 - Veuillez indiquer si la SCGM possède des données indiquant qu'il est nécessaire de viser un tel retour sur l'investissement pour obtenir le taux de participation visé. Le cas échéant, prière de fournir copie de ces données.

Réponse 50

50.1 Oui.

50.2 Nous ne possédons pas de données précises à ce sujet mais, afin de s'assurer d'un bon taux de pénétration des programmes, nous avons jugé nécessaire d'offrir des programmes qui offrent des périodes de recouvrement de l'investissement de moins de 4 ans dans le secteur résidentiel, de moins de 3 ans dans le petit CII et de 2 ans dans le gros CII.